



Année scolaire 2022-2023
DOSSIER D'INSCRIPTION
Service Jeunesse de Nouvoitou

Ce dossier, à compléter, est valable **du 1 septembre 2022 au 31 août 2023**.

Le dossier permet de recenser l'ensemble des coordonnées et informations propres à chaque jeune et permet de contacter les familles en cas d'incident. Tout changement intervenant dans l'année scolaire doit être signalé au plus vite auprès du service jeunesse.

Le dossier doit être rempli obligatoirement pour que chaque jeune puisse accéder aux différentes activités, même en cas d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et ville :

DROIT A L'IMAGE

J'autorise les services municipaux, conformément à l'article 9 du Code Civil sur « le droit à l'image et au son » et l'article 121-2 du Code de la Propriété intellectuelle :

- à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisés dans le cadre du service, pour les besoins éventuels de la Municipalité (plaquettes, Echo des Moulins, exposition, site internet, réseaux sociaux (Facebook et Instagram), bulletin municipal).

OUI

NON

- J'autorise le service jeunesse à partager des photographies pour la presse (Ouest France, journal de vitré etc...).

OUI

NON

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DU JEUNE

Responsable

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. portable :

E-mail :

E-mail du jeune :

Numéro de portable du jeune :

Responsable

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. portable :

E-mail :

J'accepte de recevoir les informations concernant le service jeunesse par mail :

Oui

Non

Personne(s) autorisée(s) à récupérer votre jeune :

NOM et Prénom	Téléphone

Autorisez-vous votre jeune à quitter seul la structure à la fermeture du local ? Oui Non

Autorisez-vous votre jeune à quitter la structure quand-il le souhaite ? Oui Non

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE JEUNE

- Si le jeune n'a pas effectué les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical ou contre-indication.

- Y-a-t-il un Protocole Accueil Individualisé (PAI) pour votre jeune ? OUI NON

Les parents dont les jeunes sont soumis à un régime alimentaire particulier doivent en informer le service jeunesse et la Mairie et contractualiser un PAI afin que leur jeune soit pris en charge de façon optimisée.

Si c'est le cas, merci de joindre un protocole d'intervention d'urgence accompagné d'une trousse identifiée au nom/prénom du jeune.

Il est rappelé que les intolérances (lactose, œufs...) mentionnées sur le dossier unique ne pourront être suivies individuellement que si un avis médical justifie un problème de santé particulier.

- Votre enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON Précisez :

.....

- A t-il des allergies connues ? OUI NON

Si oui description succincte et conduite à tenir :

.....

- Recommandations utiles :

Votre jeune porte-t-il des lentilles, lunettes, diabolos, prothèses (dentaires, auditives...) ? Précisez :

.....

Autres renseignements que vous souhaitez nous communiquer ;

Précisions :

.....

.....

.....

.....

.....

Nous collectons ces données pour inscrire votre jeune au service jeunesse, vous pouvez demander à consulter ces informations dans l'année pour les supprimer ou les modifier.

Je, soussigné(e), Responsable légal du jeune, déclare exacts les renseignements portés dans ce dossier et autorise le médecin intervenant ou l'équipe d'accueil à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...).

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :

PIECES A FOURNIR :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile et dommages corporels
- Une photocopie du carnet de vaccination
- Un paiement de 10€ pour la cotisation annuelle (10€ pour le premier enfant, 5€ pour le deuxième, 1€ pour les suivants).